Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 6 (1877)

Heft: 6

Rubrik: Intérêts de la Société

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Puis armé d'un brevet, fruit de labeurs constants,
Je consacrai ma vie au bonheur des enfants.

Le 13. — Je suis très-satisfait de ma journée. Ce matin, je suis entré en classe avec une bonne résolution : celle de veiller sur mon humeur pour en réprimer les saillies et j'en ai été vainqueur. Je me sens si faible du côté de l'humeur, il faut si peu de chose pour faire éclater mon dépit. Un enfant qui cherche à se distraire ou à déranger son voisin, qui promène son regard à droite et à gauche quand je parle, qui ne soigne pas un devoir, qui hésite en récitant une leçon : ce sont là souvent des sujets à une explosion. Alors je gronde, je fais peur à mes élèves, je les décourage par des paroles quelquefois peu mesurées. Je reconnais parfaitement ce faible de mon caractère ; depuis longtemps je travaille à m'en corriger et mes efforts ne sont pas toujours vains. Je passe parfois des semaines entières sans écartades bien notables. Je n'ose cependant pas trop me vanter de mon amendement ; si de temps en temps, je ne renouvelle mes bonnes résolutions, il arrive un moment de relâche et me voilà de nouveau emporté par mon humeur. Puis, comme les flots après la tempête, je m'apaise ; je reprends l'empire de mes facultés et gémis de cette rechûte. Tout ce qu'on a écrit sur la colère, tout ce qu'en a dit Sénèque me revient à la mémoire, et je rougis, moi chrétien de recevoir des leçons de morale d'un philosophe païen ; moi instituteur, éducateur de la jeunesse, si peu réglé dans les mouvements de mon âme, possédant si peu de cette douceur dont notre divin Maître nous a donné tant d'exemples, de son aménité et de sa bonté lorsqu'il s'écriait : *Sinite parvulos venire ad me ;* vraiment, j'en rougis.

Puis je pense à l'effet moral produit sur mes élèves, à ce qu'y a gagné la discipline de la classe. Les enfants savent parfaitement à quoi s'en tenir sur mes dehors de modération et de vertu ; trop souvent ils ont dû entrevoir mes imperfections et mes faiblesses. Quant à la discipline elle ne peut qu'y perdre aussi. Pendant la tempête, les enfants transis par la crainte, sont immobiles comme des statues ; mais revienne le calme, l'instituteur ayant perdu en considération à leurs yeux, son influence et l'amour que les enfants lui portent diminuent dans la même mesure. Et si ces orages se renouvellaient, mes élèves commenceraient à s'y habituer, comme les riverains des grands fleuves se font au bruit de la cataracte qui mugit non loin de leurs habitations ; alors que deviendrait la discipline ? Ces considérations m'inspirent alors de bonnes résolutions. A l'avenir, je ferai en sorte d'avoir sans cesse présent à l'esprit qu'une humeur réglée, un maintien calme et digne, beaucoup de patience et de douceur, doivent être le fond du caractère de l'instituteur dans sa classe. Je vais travailler de plus en plus à plier ma volonté sous ce joug.

INTÊRÊTS DE LA SOCIÉTE.

Le comité de la Société fribourgeoise d'éducation a, dans sa réunion du 16 mai, nommé les rapporteurs français, pour les trois questions mises à l'étude pour l'assemblée générale, qui aura lieu à Fribourg, le 20 septembre prochain.

Première question : Quels seraient le programme et la meilleure

méthode à suivre dans les cours de répétition, en vue du développement intellectuel et moral des recrutables? *M. Francey, instituteur à Bulle.*

Deuxième question: Quelles sont les parties les plus importantes d'économie domestique à enseigner dans les écoles des filles? *Mlle Borghini, institutrice à Romont.*

Troisième question: Importance de l'instruction civique dans les écoles primaires et la manière d'utiliser avec fruit le traité de M. Bourqui. *M. Crausaz, instituteur à Cousset.*

Les membres du corps enseignant qui ont traité ces questions voudront bien envoyer leurs compositions à Messieurs leurs inspecteurs respectifs, afin que ceux-ci puissent les faire parvenir aux rapporteurs pour la fin juillet.

Comme l'assemblée générale sera précédée d'une messe de *Requiem,* pour les défunts de la Société, le comité recommande aux instituteurs chanteurs de répéter les chants de cette messe. Il leur recommande aussi de répéter les deux chants suivants, qui seront exécutés au banquet.

A la Suisse: *A notre heureux séjour.....*

Le Ranz des vaches: *Lé zarmailli dei.....*

Au nom du Comite.

BLANC-DUPONT.

CORRESPONDANCES.

I.

Des bords de la Sarine, le 15 avril (1).

Monsieur le Rédacteur,

Conformément à ma promesse, je viens ajouter quelques détails au compte-rendu de notre conférence du 17 mars qui a paru dans le dernier numéro du *Bulletin.*

Après nous avoir souhaité la bienvenue en termes chaleureux, M. l'Inspecteur nous a rappelé que la concorde doit régner aussi bien entre collègues qu'entre supérieurs et subordonnés.

M. Brasey nous lit ensuite l'art. 184 du règlement, relatif aux conférences scolaires, et il ajoute: « Les conférences sont utiles, nécessaires pour les instituteurs; c'est là qu'ils apprennent à mieux connaître leur mission et qu'ils puisent des forces pour la remplir avec plus de fruit. Chaque membre du corps enseignant doit donc se faire un devoir d'y assister régulièrement. »

On procède ensuite à la nomination d'un secrétaire. M. Plancherel, à Autigny, est appelé à remplir ces fonctions avec M. Monney, à Chénens, pour adjoint.

L'on passe ensuite à la discussion de la question suivante: « Ne serait-il pas à propos de diviser, pour l'été, les élèves des écoles primaires de la campagne en deux cours; celui des grands n'aurait que deux classes, de 3 heures chacune, par semaine? »

(1) La surabondance des matières nous a obligés à ajourner la publication de cette correspondance. L'auteur voudra bien nous pardonner ce retard.